

Bulletin de santé du végétal

GRANDES CULTURES Hauts-de-France



Nº 41

Date: 27 novembre 2018

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale : celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

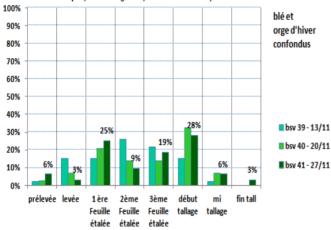
BLÉ ET ORGE D'HIVER: Les conditions météo actuelles sont favorables à l'activité des pucerons et des cicadelles mais les conditions d'observations sont plus délicates.

COLZA: Larves d'altises bien présentes - penser à mesurer la biomasse aérienne entrée hiver,

BLE ET ORGE D'HIVER

Cette semaine 32 parcelles ont été observées au sein du réseau : 27 de blé et 5 d'orge d'hiver. Les parcelles de céréales les plus avancées sont au stade « fin tallage ».







Blé au début tallage (source C.GAZET CA59-62)



Orge d'hiver à fin tallage (source C.GAZET CA 59-62)

Pucerons et Cicadelles

L'activité des ravageurs d'automne relevée cette semaine (pucerons et cicadelles Psammotettix alienus) reste faible mais les pucerons sont toujours présents.

La surveillance se réalise jusqu'au stade « 3 feuilles » pour les cicadelles et jusqu'au stade « tallage » pour les pucerons et avec les conditions météo plus douces annoncées sous 10 jours la vigilance reste de mise!

Cicadelles Psammotettix alienus : absentes du réseau cette semaine !

Les 8 plaques engluées observées dans les parcelles de blé cette semaine sont indemnes de Cicadelle Psammotettix alienus.

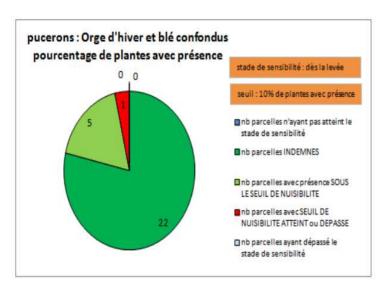
Seuil de nuisibilité : devant l'impossibilité d'identifier Psammotettix alienus sur plante, le seuil repose sur l'observation d'une plaque jaune engluée de format A4 et se situe à 30 captures par semaine.

Pucerons

Cette semaine, sur 28 parcelles enregistrées sur Vigicultures, 6 parcelles présentent des pucerons sur plantes dont 1 dépasse le seuil de nuisibilité : 17% des pieds touchés sur du blé au stade « 3feuilles » dans le Pas de Calais.

Rappelons que le seuil de nuisibilité doit également prendre en compte la durée de présence.

5 pièges englués ont également été relevés cette semaine dont 2 dans la Somme avec présence d'individus : 4 et 9.



Seuils de nuisibilité: 10% de pieds porteurs ou présence pendant plus de 10 jours quel que soit le niveau d'infestation jusqu'au stade début tallage.

La météo actuelle est redevenue favorable à l'activité des ravageurs. La vigilance continue et se réalise jusqu'au stade « 3 feuilles » pour les cicadelles et jusqu'au « tallage » pour les pucerons!

Limaces

Toujours en faible présence!

2 parcelles de blé présentent des dégâts de limaces sur 5% des pieds (précédent betterave) et 7% des pieds (précédent pois chiche) dans le Nord Pas de Calais.

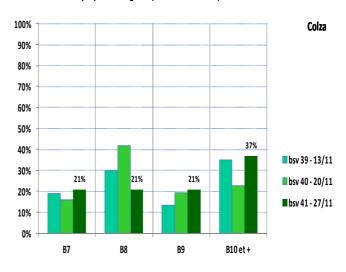
La présence de limace grise a également été constatée sous pièges dans une parcelle de blé précédent blé mais en faible quantité (2).

COLZA

Stades

19 parcelles ont été observées cette semaine.

Evolution des stades (en pourcentage des parcelles observées)



79% des parcelles sont au stade 8 feuilles ou plus. 21 % des parcelles sont encore au stade 7 feuilles (B7). La progression des stades ralentit, en lien avec la baisse des températures.

L'ensemble des parcelles est au stade sensible pour les larves d'altise et le charançon du bourgeon terminal.

Avec l'arrivée des premières gelées, c'est le moment de réaliser les mesures de biomasse aérienne en entrée d'hiver.

Estimation de la biomasse aérienne

La biomasse produite étant directement corrélée à l'azote consommé, cette pesée permettra d'évaluer l'azote déjà absorbé par les plantes. Elle devra être complétée en sortie d'hiver par une 2ème pesée pour évaluer la perte de feuilles provoquée par le gel. En effet, l'azote contenu dans ces feuilles détruites par le gel sera en partie disponible pour la culture au printemps. Une simple pesée en sortie d'hiver pourrait donc sous-estimer la quantité d'azote absorbé en cas d'hiver rigoureux avec beaucoup de pertes de feuilles.

Méthodologie:

Sur 4 placettes de 1 m² chacune, réalisez le prélèvement des plantes coupées au collet. Prélevez aussi les feuilles tombées à terre. Bien répartir les placettes dans la parcelle et les repérer pour revenir sur une placette contigüe en sortie hiver.

La végétation doit être exempte d'humidité, pour ne peser que la matière verte (et non l'eau).

Pesez chaque placette, faites-en la moyenne. Conservez ce résultat pour la sortie de l'hiver.

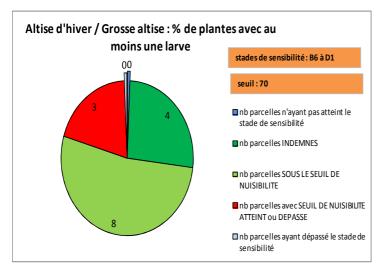
Deux premières pesées réalisées la semaine dernière dans le Nord donnent des valeurs de 1,8 kg/m² et 2,2 kg/m², une pesée effectuée cette semaine dans le Pas de calais de 1,0 kg/m², soit une moyenne actuelle de 1,7 kg/m² sur 3 pesées.



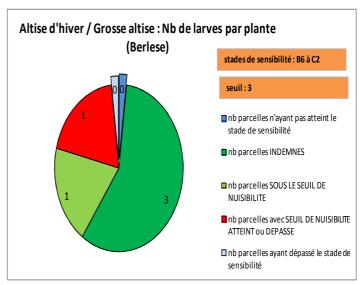
colza biomasse aérienne (source C.GAZET CA59-62)

Larves d'altises : toujours bien présentes

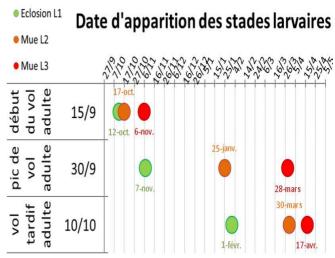
Les larves d'altises sont observées dans 15 parcelles (15 parcelles la semaine dernière). Le pourcentage de plantes atteintes varie de 10 à 100, avec une moyenne de 39% (40% la semaine dernière). Leur présence est donc stable en parcelle. 3 parcelles dépassent le seuil de nuisibilité (cf. graphe).



Cette semaine, 5 méthodes Berlèse ont été réalisées dont 2 ont mis en évidence la présence de larves. Les relevés s'échelonnent de 1 à 3.8 larves par plante. 1 parcelle dépasse le seuil de nuisibilité (cf. graphe).



Le modèle ci-dessous présente les périodes potentielles d'apparition des larves en fonction du début de la période de vol des adultes. Il actualise chaque semaine les dates d'apparition des stades larvaires en fonction des températures réelles enregistrées. D'après celui-ci, les premiers stades larvaires (L1) sont présents depuis le 12 octobre pour les débuts de vols du 15 septembre, les stades L2 depuis le 17 octobre et les stades L3 depuis le 6 novembre. Pour le pic de vol identifié au 30 septembre, l'éclosion a eu lieu le 7 novembre.



La larve d'altise est reconnaissable à ses deux extrémités noires et à la présence de 3 paires de pattes (cf.photo).

Seuil larves d'altises : 70% des pieds présentant au moins une galerie de larves (équivaut à environ 2-3 larves par plante) de mi-octobre jusqu'au stade C2.



colza larve altise symptôme intérieur (source C.GAZET CA59-62)



colza larve altise symptôme pétiole (source C.GAZET CA59-62)

MAÏS

Evaluation du risque pyrale du maïs pour 2019 :

Il s'agit d'évaluer **le risque** prévisionnel de présence de l'insecte pour l'année **2019**, avant l'application des méthodes prophylactiques qui auraient pu, éventuellement, être appliquées cet automne.

Pour analyser ce risque, nous réalisons les comptages de plantes avant récolte, présentant au moins un symptôme de dégât de pyrale : casse de plante, sciure, trou dans la tige, dégâts sur épi...



Casse de la tige sous l'épi (source C.GAZET CA59-62)



Sciure (source C.GAZET CA59-62)

Autres ravageurs

Les pucerons n'ont pas été relevés cette semaine.

Le **charançon du bourgeon terminal** (CBT) a été piégé cette semaine dans une seule parcelle (1 individu). Sa présence est anecdotique. Il est potentiellement nuisible mais peu de dégâts ont historiquement été constatés dans la région.

Maladies

Des macules de phoma sont signalées dans 8 parcelles (de 1 à 100% de plantes avec présence).

Rappel : La lutte contre le phoma passe principalement par la résistance variétale. Les macules, présentes actuellement, sont sans conséquence sur le développement du colza.



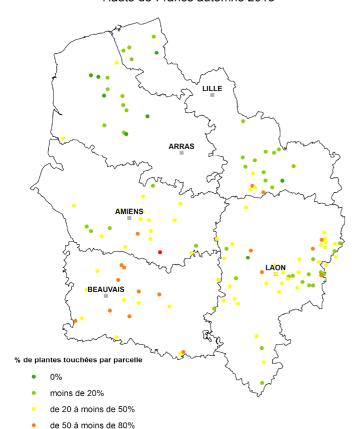
Larve de pyrale (source C.GAZET CA59-62)

Etat des lieux à l'automne 2018 :

La carte ci-contre présente le pourcentage de plantes avec des symptômes de présence de la pyrale.

L'analyse des observations montre une progression de la présence de la pyrale en comparaison à 2017, dans plusieurs secteurs de la région (points orange et rouge).

Pourcentage de pieds de maïs touchés par la pyrale en veille de récolte en situation non traitée Hauts-de-France automne 2018



Carte réalisée avec la participation des observateurs du BSV, la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, la Fredon Picardie, les coopératives Acolyance et Vivescia

80% et plus

Dans le Nord-Pas-de-Calais, le niveau de présence reste très faible dans quasiment toutes les situations (de 0% à moins de 20% de pieds présentant un symptôme de présence de pyrale). On observe, dans la partie sudcambrésis des situations à plus de 20% de plantes avec symptômes.

En Picardie, la grande majorité des situations est à plus de 20% de plantes avec symptômes, et localement à plus de 50%. On note que dans le département de l'Oise le nombre de situations dépassant les 50% de pieds touchés **est en nette augmentation** par rapport à 2017.

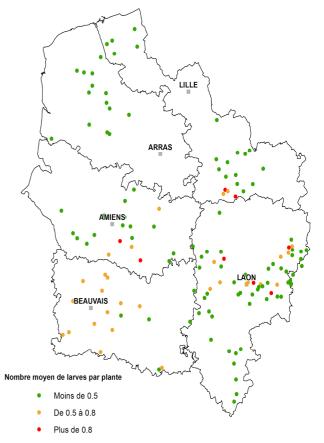
Risque pyrale 2019 :

Ces comptages sont ensuite convertis en nombre de larves par plante. La carte ci-dessous fait la synthèse de ces comptages exprimés en nombre de larves par plante. Par rapport à l'automne 2017, le nombre de situations à risque (points orange et rouges) est en progression dans l'Oise. Comme les années précédentes, le Nord-Pas-de-Calais reste globalement en risque faible (points verts).

Le niveau d'attaque de la pyrale du maïs peut se définir à partir d'un niveau de risque potentiel. Celui-ci prend en compte le nombre de larves présentes dans les cannes de maïs à la récolte précédente :

- moins de 0,5 larve par pied, le risque est faible (point vert);
- au-delà de 0,8 larve par pied, la zone est à risque fort (point rouge), les cultures de maïs à venir sur ces parcelles ou à proximité, sur précédent maïs ou non, nécessiteront une forte vigilance;
- entre 0,5 et 0,8 larve par pied, (point orange) le niveau d'infestation à venir dépendra des choix agronomiques du maïsiculteur : broyage des cannes, labour, rotation, mode d'implantation de la culture suivante...

Population larvaire de pyrale du maïs en veille de récolte Hauts-de-France - automne 2018



Les zones à "risque pyrale du maïs" seront celles où l'on a observé à l'automne, avant récolte du maïs 2018, des populations larvaires supérieures à 0,8 larve par pied en moyenne. Dans ce cas les parcelles 2019 en monoculture ou à proximité du comptage seront en zone à risque et nécessiteront une forte vigilance.

Si les comptages larvaires se situent entre 0.5 à 0.8 larve par pied, les cultures de maïs de 2019 sur la parcelle en monoculture ou sur une parcelle à proximité du comptage seront en zone à risque moyen. S'il y a un labour, la destruction des larves diapausantes sera forte et la parcelle de maïs de 2019 sera peu concernée par un risque d'attaque de la pyrale. Par contre, si les cannes sont laissées en surface, la conservation des larves est maximale et le risque devient important pour les parcelles toutes proches ou en monoculture en 2019. Dans le cas d'un maïs ensilage, on considère que pour un comptage larvaire entre 0.5 et 0.8, le risque d'attaque sera peu pénalisant.

En dessous d'un comptage de 0.5 larve par pied, le risque de dégâts pour un maïs implanté en 2019 dans cette zone sera très faible.

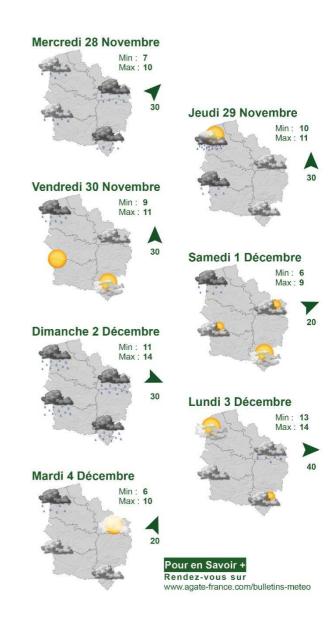
Lutte contre la pyrale :

Des mesures prophylactiques doivent être mises en place après la récolte afin de limiter le développement du ravageur pour la prochaine campagne.

En effet, les larves de pyrale passent l'hiver dans les cannes et bas de tige de maïs, sans être détruites par le gel. Un broyage détruit directement des larves et en expose d'autres au froid hivernal, aux prédateurs et aux parasites. Cette intervention détruit de 50 à 70 % des larves, score loin d'être négligeable par rapport à celui des interventions en végétation. Un labour améliore encore le résultat

La lutte contre la pyrale passe donc par le **broyage des** cannes de maïs sitôt la récolte avec **enfouissement par** labour des cannes broyées.

MÉTÉOROLOGIE



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Directeur de la publication : Christophe BUISSET - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Animateurs fillères et rédacteurs: Céréales: J. Dacquin - Chambre d'Agriculture de l'Oise, T. Denis et E. Gagliardi - Arvalis Institut du Végétal, C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais Colza: C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Aisne, A. Van Boxsom - Terres Inovia. Maïs: B. Carpentier - Arvalis Institut du Végétal, V. Duval - Fredon Picardie, C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais. Protéagineux: V. Duval - Fredon Picardie, C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, A. Petit - Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, A. Tournier - Chambre d'Agriculture de l'Aisne, Lin: D.CAST- Arvalis Institut du Végétal, H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme. Betteraves: H.Baudet - Chambre d'Agriculture de l'Oise, Vincent Delannoy, P. Delefosse - ITB, C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais Luzerne: T. Leroy - Chambre d'Agriculture de la Somme.

Avec la participation de: ACOLYANCE, ACTAPPRO, AGORA, Agro-Vision, ARVALIS Institut du végétal, ASEL 02, BASF, Bayer Cropscience, CALIPSO, CAPSEINE, CERENA, CER 60,

Avec la participation de : ACOLYANCE, ACTAPPRO, AGORA, Agro-Vision, ARVALIS Institut du végétal, ASEL 02, BASF, Bayer Cropscience, CALIPSO, CAPSEINE, CERENA, CER 60, CETA de Ham-Vermandois, CETA des Hauts de Somme, CETAs de l'Aisne, Chambres d'Agriculture des Hauts de France, Chambre d'Agriculture d'Ile de France, COMPAS, Coopérative de Milly-sur-Thérain, Ets Bitz, Ets Bully, Ets Charpentier, Florimond Desprez., FREDON Picardie, Groupe Carré, INRA, Institut de Genech, IREO de Flixecourt, ITB Nord-Pas de Calais, ITB 02, ITB 60, ITB 80, Jourdain, KWS, La Flandre, L.A. Linière, LEGTA de l'Oise, Lycée Agro Environnemental Tilloy les Mofflaines, Nord Négoce, NORIAP, PHYTEUROP, Saint Louis Sucre, SANATERRA, SARL LINEA, SETA de Bapaume, Soufflet Agriculture, Ternovéo, Tereos, Terres Inovia, TEXTILIN, UCAC, Uneal, Union de la Scarpe, Valfrance, Van de Bilt, Vanderhave, Van Robaevs Frères, Vaesken, VIVESCIA...

M. Campion, M. Colin, M. Cornet, M. Coplo, Bertrand Coustenoble, Marc Delaporte, Frédéric Garache, Vincent Guyot, Jean Marie Ratel, Benoit Vandaele, Hervé Vanderhaeghe, Jean Marie Vion, Mme Christine Machu (EARL du moulin de pierre), Isabelle Verstaen

Coordination et renseignements : <u>Jean Pierre Pardoux</u> - Chambre d'Agriculture de la Somme, <u>Samuel Bueche</u> - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais **Mise en page et diffusion <u>Virginie Vasseur</u> -** Chambre régionale d'Agriculture Hauts-de-France
Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la <u>DRAAF Hauts-de-France</u> et des <u>Chambres d'Agriculture Hauts-de-France</u>

Avec la participation de :